



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ail

Question écrite n° 65639

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la production d'ail français. Il rappelle qu'avec une production de 12 millions de tonnes en 2007, selon l'organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Chine récolte 80 % de l'ail consommé dans le monde et serait le premier exportateur, loin devant l'Argentine et l'Espagne. Les prix longtemps très bas de l'ail chinois ont conduit l'Union européenne à adopter une « clause de sauvegarde » limitant les importations de cet ail, au demeurant de qualité médiocre. Il lui demande comment il envisage d'assurer l'avenir de l'ail français et au premier chef de l'ail rose de Lautrec dans le Tarn qui jouit d'une réputation d'excellence.

Texte de la réponse

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est particulièrement vigilant sur la situation des filières des fruits et légumes gravement fragilisées par la crise depuis plusieurs mois. C'est dans cet esprit qu'il a réuni les représentants de la filière française de l'ail, le 14 décembre 2009. La présidente de l'ANIAIL, ainsi que les principaux metteurs en marché, ont pu exposer les raisons expliquant la situation préoccupante du marché de l'ail blanc en France, comme en Espagne, et les difficultés qui en découlent pour les producteurs et l'ensemble de la filière. L'arrivée des productions européennes s'est effectuée cette année, alors qu'un stock important d'ail d'importation pesait sur le marché, entraînant une baisse des cours dès le début de campagne. Un mouvement spéculatif a, de plus, été observé sur la fin de l'année, lié à la pandémie de grippe H1N1 en Chine. Les difficultés de trésorerie qui résultent de cette situation conjoncturelle constituent un facteur défavorable en vue de la prochaine campagne, malgré des semis effectués dans de bonnes conditions climatiques. La rencontre du 14 décembre 2009 a permis de faire le point sur les récentes propositions de la Commission européenne, en vue de modifier la réglementation relative à l'importation d'ail dans l'Union européenne. Principalement, la Commission souhaite modifier la base de calcul de la quantité de référence, qui permet l'attribution de certificats d'importation aux opérateurs concernés dans le cadre du contingent. Les discussions ont souligné la nécessité de limiter les évolutions réglementaires qui favoriseraient les importations d'ail. Enfin, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a encouragé les producteurs d'ail à utiliser les outils prévus par la réglementation communautaire et la nouvelle gouvernance dans le secteur des fruits et légumes. Ainsi, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche accompagnera les organisations de producteurs de ce secteur dans la définition de mesures appropriées, comme la création de capacités de stockage ou d'outils de suivi du marché. Ces mesures qui pourront bénéficier d'un financement communautaire dans le cadre des programmes opérationnels.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65639

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11577

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1343